



**RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS A:**

Soft Copy / Copie électronique :

Attention: Sonya Dupont

Email / Adresse électronique: Sonya.Dupont@rcmp-grc.gc.ca

**SOLICITATION
AMENDMENT**

**MODIFICATION DE
L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments: - Commentaries:

THIS DOCUMENT DOES NOT CONTAIN A
SECURITY REQUIREMENT

LE PRÉSENT DOCUMENT NE COMPORTE PAS
UNE EXIGENCE EN MATIÈRE DE

Title – Sujet		Date
Tie, Blue / Cravate bleue		June 9, 2020 9 juin, 2020
Solicitation No. – N° de l'invitation		Amendment No. – N° de la modification # 003
202005264		
Client Reference No. - No. De Référence du Client		
202005264		
Solicitation Closes – L'invitation prend fin		
At / à :	2 :00 pm EDT	Eastern Daylight Time (EDT) Heure avancée de l'Est (HAE)
On / le :	June 18, 2020 – 18 juin, 2020	
F.O.B. – F.A.B	GST – TPS	Duty – Droits
Destination of Goods and Services – Destinations des biens et services		
Instructions		
Address Inquiries to – Adresser toute demande de renseignements à		
Sonya.Dupont@rcmp-grc.gc.ca		
Procurement and Contracting Officer		
Telephone No. – No. de téléphone	Facsimile No. – No. de télécopieur	
(613) 843-3819	(613) 825-0082	



This amendment is raised to address the following:

- To respond to questions received during the solicitation period;
- make the following changes to the solicitation document;

Question 3:

Looking for an exemption for the following items:

- Interlining, art. 4.1.2 was natural in color
- We put 80 units per box (art. 6.6), whose format is: 31 "in length, 10" in width and 4 "in depth

Answer 3:

In reference to the Interlining, Black is preferred, however natural will be acceptable. In reference to the packaging, the box dimensions are acceptable with 80 units.

DELETE IN ENTIRETY:

Article 6.6 – Packaging

INSERT:

6.6 Packaging

To be in accordance with standard commercial packaging to ensure safe arrival of goods at destination. Eighty (80) units to be placed in a plain shipping container 23"L X 16"W X 6"D.

While respecting the above packaging requirements, the Contractor is encouraged, where applicable, to:

- Minimize packaging;
- Include recycled content in packaging;
- Re-use packaging;
- Reduce/eliminate toxics in packaging.



La présente modification vise à :

- Répondre aux questions reçues pendant la période de soumission;
- Apporter les changements suivants à la demande de soumissions;

Question 3 :

Demande d'exemption pour les points suivants :

- La triplure (art. 4.1.2) était de couleur naturelle.
- Nous mettons 80 unités par boîte (art. 6.6), dont le format est : 31 po en longueur, 10 po en largeur et 4 po en profondeur.

Réponse 3 :

En ce qui a trait à la triplure, la couleur noire est préférée, par contre une couleur naturelle sera acceptable. Quant à l'emballage, avec 80 unités, les dimensions de la boîte sont acceptables.

SUPPRIMER EN ENTIER:

Article 6.6 – Conditionnement

INSÉRER:

6.6 Conditionnement

Il doit être conforme au conditionnement commercial normalisé de façon à garantir l'arrivée à destination de tous les articles en bon état. Quatre-vingts (80) unités à être placées dans un contenant d'expédition régulier 23 po de longueur sur 16 po de largeur sur 6 po de profondeur.

Tout en respectant les exigences de conditionnement ci-dessus, l'entrepreneur est encouragé, le cas échéant, à :

- Employer restreint d'emballages;
- Utiliser d'emballage fait de matières recyclées;
- Réutiliser des emballages;
- Réduire/éliminer des produits toxiques ajoutés aux emballages.